



Chambre d'Agriculture de la Somme
 Laurence VILLERET
 19 bis rue Alexandre Dumas
 80096 AMIENS cedex 03

Vos interlocutrices

Chambre d'agriculture de la Somme
 19 bis rue Alexandre Dumas
 80096 Amiens cedex 3

Renseignements **Anne CATTEAU** 06 14 53 19 32
 a.catteau@somme.chambagri.fr

Inscription **Laurence VILLERET** 03 22 33 69 88
 l.villeret@somme.chambagri.fr

CRÉDIT D'IMPÔT :

Votre formation vous rapporte ! Demandez votre crédit d'impôt : **161,28 € par jour de formation avec un plafond de 460,80 €** (correspondant à 5 jours de formation dans l'année en 2024), pour les chefs d'exploitation au bénéfice réel. Si vous êtes non imposable, vous percevrez aussi ce crédit d'impôt.

AIDE AU REMPLACEMENT :

«Osez vous former sereinement ! Le Service de Remplacement vous remplace lorsque vous suivez une formation.

Bénéficiez d'une prise en charge de votre remplacement jusqu'à 100€ par jour et un crédit d'impôt de 80% sur votre facture. Tél. 03 22 33 69 41

Nous consulter pour l'accessibilité aux personnes handicapées



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

PROagri
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION
 CIRCUITS COURTS / AGRITOURISME



Accueillez du public
en toute sécurité
 Formez-vous aux **gestes qui sauvent**

Lundi 14 octobre 2024
 de 13h à 14h - 1h en visioconférence
Mardis 22 et 29 octobre 2024
 de 9h à 13h
 Deux 1/2 journées en présentiel à Amiens



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

Les + de cette formation

Je connais les différentes techniques de secourisme.

Je réalise les gestes d'urgence pour prendre en charge les personnes accueillies sur la ferme.



J'apprends à faire face à toute situation d'urgence présentant un danger avéré ou un danger potentiel.

Je sais prendre en charge efficacement un petit bobo, une personne malade, atteinte de malaise ou blessée.

Je maîtrise les gestes et les réactions de 1^{er} secours face à différents risques

Je suis capable d'agir de manière appropriée.



Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se former aux gestes de premiers secours sur la ferme.



TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, **81,72 €** par personne si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation **306 €** net/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Anne Hotte au 03 22 33 69 27
Restauration : **prévoir le règlement par chèque ou CB.**

DATES ET LIEUX



Lundi 14 octobre 2024
de 13h à 14h - 1h en visioconférence
Mardis 22 et 29 octobre 2024
de 9h à 13h
Deux 1/2 journées en présentiel à Amiens



Programme de votre formation

En visioconférence :

- Connaître la réglementation des Etablissements Recevant du Public
- Comprendre mes obligations en tant qu'ERP
- Connaître et appréhender les principaux risques
- Analyser mes réactions face à 10 situations d'urgence

A Amiens avec démonstration et mise en situation :

- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte, d'identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise et de faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- Être capable de réagir face à une victime qui s'étouffe, qui présente un saignement abondant, qui se plaint de malaise, qui se plaint de brûlure, qui se plaint de douleur empêchant certains mouvements, qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, qui ne répond pas mais respire et qui ne répond pas et ne respire pas.



VOTRE INTERVENANT EXPERT

ATELIER DES APPRENANTS, centre de formation expert en secourisme, incendie, santé au travail et gestion de crise.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le **3 octobre 2024**

ACCUEILLES DU PUBLIC EN TOUTE SÉCURITÉ, FORMEZ-VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT

Nom : Prénom : CP : Commune :

Adresse (rue) : CP : Commune :

Téléphone : Mail :

STATUT :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur Autre Associé non exploitant
- Cotisant solidaire Retraité agricole Gérants salariés et salariés agricoles
- Public non agricole : Préciser :
 Public en cours d'installation

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre de la Somme

Stagiaire éligible VIVEA, **81,72 €/personne selon prise en charge du VIVEA** **306 €/personne pour les non éligibles VIVEA**
signature

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).